



Sous la coordination de
Helena Hirata
Françoise Laborie
Hélène Le Doaré
Danièle Senotier

Dictionnaire
critique
du féminisme

Politique
d'aujourd'hui

puf

Table des entrées

- Avortement et contraception (Alisa Del Re)
Catégories socioprofessionnelles (Pierre Cours-Salies)
Chômage (Chantal Rogerat)
Citoyenneté (Bérengère Marques-Pereira)
Développement (Bruno Lautier)
Différence des sexes (théories de la) (Françoise Collin)
Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe (Danièle Kergoat)
Domination (Erika Apfelbaum)
Éducation et socialisation (Claude Zaidman)
Égalité (Eleni Varikas)
Ethnicité et nation (Danielle Juteau)
Famille (Anne-Marie Devreux)
Féminité, masculinité, virilité (Pascale Molinier et Daniel Welzer-Lang)
Flexibilité (Nathalie Cattaneo et Helena Hirata)
Harcèlement sexuel (Carme Alemany)
Histoire (sexuation de l') (Michelle Perrot)
Langage scientifique (sexuation du) (Evelyn Fox Keller)
Maternité (Françoise Collin et Françoise Laborie)
Métier, profession, job (Prisca Kergoat, Geneviève Picot et Emmanuelle Lada)
Migrations (Catherine Quiminal)
Mixité (Sabine Fortino)
Mondialisation (Fatiha Talahite)
Mouvements féministes (Dominique Fougeyrollas-Schwebel)

- Mouvements sociaux (Josette Trat)
Parité (Hélène Le Doaré)
Patriarcat (théories du) (Christine Delphy)
Politiques sociales et familiales (Jacqueline Heinen)
Pouvoir(s) (Michèle Riot-Sarcey)
Précarisation sociale (Béatrice Appay et Annie Thébaud-Mony)
Prostitution I (Claudine Legardinier)
Prostitution II (Gail Pheterson)
Public/privé (Diane Lamoureux)
Religions (Maria José F. Rosado Nunes)
Santé au travail (Annie Thébaud-Mony)
Sciences et genre (Ilana Löwy)
Sexe et genre (Nicole-Claude Mathieu)
Sexualité (Brigitte Lhomond)
Sondages (Hélène-Yvonne Meynaud)
Syndicats (Chantal Rogerat et Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard)
Techniques et genre (Danielle Chabaud-Rychter et Delphine Gardey)
Technologies de la reproduction humaine (Françoise Laborie)
Transmissions intergénérationnelles (Jean-Pierre Terrail)
Travail (le concept de) (Helena Hirata et Philippe Zarifian)
Travail domestique (Dominique Fougeyrollas-Schwebel)
Universalisme et particularisme (Eleni Varikas)
Violences (Carne Alemany)

Équipe de rédaction

Carme Alemany est sociologue et dirige le Centre d'études Femme et société (CEDIS) de Barcelone. Elle est correspondante à l'étranger des *Cahiers du Genre* (ex.-*Cahiers du Gedisst*). Ses recherches portent sur « Travail productif et reproductif » et sur « Technologie et genre ». Elle a dirigé, avec C. Borderías et C. Carraso, l'ouvrage *Las mujeres y el trabajo. Rupturas conceptuales* (Madrid, Icaria/FUHEM « Economía Crítica », 1994). Elle est l'auteure de : Le harcèlement sexuel sur les lieux de travail dans cinq pays de l'Europe du Sud, in *Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail dans l'Union européenne* (Commission des Communautés européennes – DGV), 2000.

Erika Apfelbaum est psychosociologue, directrice de recherche émérite au GEDISST-CNRS-Université de Paris VIII (Groupe d'études sur la division sociale et sexuelle du travail). Ses travaux sont centrés sur « Domination, pouvoirs, contre-pouvoirs » et sur « Identités et culture : mémoire et transmission ». Elle a publié entre autres : Norwegian and French Women in High Leadership Positions : The Importance of Cultural Contexts upon Gendered Relations, *Psychology of Women Quarterly*, 17, 1993, n° 4 ; The Impact of Culture in the Face of Genocide. Struggling between a Silenced Home Culture and a Foreign Host Culture, in C. Squire (ed.), *Culture in Psychology*, 2000.

Béatrice Appay est sociologue, chargée de recherche au GEDISST. Ses recherches portent sur « L'autonomie contrôlée et la

ciales. 1. Des scolarités sexuées, reflet de différences d'aptitudes ou de différences d'attitudes ?, *Revue française de pédagogie*, 1994, n° 109, p. 111-143 ; 2. La construction sociale de la différence entre les sexes, *Revue française de pédagogie*, 1995, n° 110, p. 75-111. — Manassein Michel de (dir.), *De l'égalité des sexes*, Paris, CNDP, 1995, 317 p. — Mosconi Nicole, *Femmes et rapport au savoir. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, Paris, L'Harmattan, 1994, 362 p. — Zaidman Claude, *La mixité à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan, 1996, 238 p.

Claude ZAIDMAN

ÉGALITÉ

Principe fondateur des systèmes politiques universalistes, l'égalité est cependant une des promesses les plus inachevées de la modernité.

Le premier article de la Déclaration des droits de l'homme — « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » —, est à la fois un énoncé *déclaratif*, renvoyant à un entendement politique, et un énoncé *descriptif*, se référant à un héritage naturel de l'humanité. Le potentiel subversif de l'idée d'égalité, ses paradoxes et ses antinomies sont liés à l'ambiguïté du droit naturel dont elle constitue la pierre angulaire.

En tant qu'« égal droit de chacun de faire ce qui est en sa puissance », le droit naturel est l'hypothèse de départ qui permet aux êtres humains d'instituer un ordre politique qui réalise ce pari. Si les droits égaux ont besoin d'être déclarés, c'est qu'ils n'existent pas en dehors de la volonté humaine qui les déclare : l'égalité n'est pas une réalité empirique mais peut le devenir grâce à un ordre politique institué par les citoyens et les citoyennes qui s'engagent à substituer aux privilèges de naissance le principe d'« une loi générale pour tous, connue de tous et élaborée par tous ».

Mais en même temps le premier article de la Déclaration a une dimension « descriptive ». Il renvoie à une donnée présentée comme naturelle et suprahistorique. Perçue comme un *fait* plutôt que comme un *impératif*, comme un héritage naturel de l'humanité plutôt qu'une possibilité à accomplir par l'action, l'égalité a tendance à se dissocier de la construction politique qui

garantirait son application pour devenir l'alibi idéologique d'un nouvel ordre inégalitaire. En se situant sur le terrain prépolitique de la nature, l'idée d'égalité se trouve désarmée face à une conception de droits dépendant des « qualités naturelles » de chaque individu ou groupe social et devient un terrain privilégié de légitimation de la domination.

Les antinomies de la construction du genre

Inspiré des sciences naturelles, le déterminisme du patrimoine biologique reformula à partir du XIX^e siècle la notion aristocratique d'*héritage*, permettant de concilier le principe de l'abolition des privilèges de naissance avec la persistance des privilèges de sexe, de couleur, de classe, de culture. Le fait empirique que certains individus ne « naissent » pas « libres et égaux », et leur accès différencié aux droits, pourra être attribué à « leur » nature différente, réintroduisant une incomparabilité radicale entre des conditions sociales perçues, dorénavant, non plus comme inégales, mais comme « différentes ».

Impasse théorique, cette construction de l'« égalité » marque profondément l'organisation politique et sociale des rapports de domination entre hommes et femmes. Organisation politique qui, dès le XVII^e siècle, fait de l'assujettissement des femmes au chef de famille le fondement *naturel* d'un ordre politique qui prétend tirer sa légitimité du consentement d'individus égaux. Le postulat de la supériorité naturelle de tous les hommes sur toutes les femmes, qui sous-tend l'institution de la famille et la distinction privé-public dans la communauté politique moderne, ne construit pas seulement une catégorie d'individus inférieurs ; elle reformule l'ancienne différenciation hiérarchique des sexes en termes de « différence » anthropologique. Inscrite dans la nature, inaccessible à l'action humaine (Locke, Rousseau), la domination de sexe n'est pas simplement légitimée : elle devient invisible en tant que domination. Cette invisibilité permet de traiter les femmes comme une catégorie homogène dont les droits et les devoirs obéissent non à une loi générale élaborée par et pour tous, mais à des règles particulières valables uniquement pour cette « catégorie ». Ce régime d'exception (Delphy, 1995), qui exclut les femmes en bloc du statut de sujet politique, devient à son tour *principe organisateur* d'une société fondée et

conçue selon la division sexuée – du travail, des compétences, des espaces, des pouvoirs.

Les antinomies de la construction du genre au cours des deux derniers siècles sont aussi les antinomies dans la conception historique de l'égalité. Antinomie entre le « droit naturel » qui fonde la communauté politique sur l'égle liberté qu'a chacun de faire tout ce qui est en sa puissance, et la « loi naturelle », qui fait dépendre cette liberté d'une définition autoritaire de la nature et de ses normes. Si le premier permet de penser l'égalité comme le lien nécessaire entre la diversité des besoins et la multitude des volontés qui instituent la communauté, la seconde associe l'égalité à l'identité construisant la différence, comme déviation d'une norme définie par le rapport de forces : en tant que membre d'un groupe « différent », le sujet féminin peut être exclu de l'égalité des droits au nom de « sa » différence, qui le rend incomparable à tous les autres ; en tant qu'individue abstraitement similaire et donc comparable à tous les autres, elle ne peut jouir de l'égalité que dans la mesure de sa similitude au groupe dominant, les hommes.

Dilemmes de l'égalité

Construit en opposition à la différence réelle ou imaginaire des femmes par rapport aux hommes, le principe d'égalité a, au cours des derniers siècles, situé les combats pour la libération des femmes face à un choix impossible. D'une part, la pleine reconnaissance politique et sociale des femmes signifie qu'elles doivent s'adapter à la norme masculine, « devenir (comme) des hommes ». De l'autre, leur demande d'être admises « telles qu'elles sont », dans une organisation sociale qui prenne en considération leurs différences avec les hommes (par exemple la maternité, les soins des enfants), renforce le régime d'exception dont elles font l'objet et les condamne à une « incorporation » spécifique en tant que *femmes*, c'est-à-dire des « hommes imparfaits ».

Ce paradoxe que Carole Pateman (1988) appelle le « dilemme de Wollstonecraft » est aujourd'hui au cœur d'une crise de l'égalité à la fois comme cadre conceptuel pour penser la libération des femmes et comme stratégie efficace pour la défense de leurs droits.

Ayant l'homme comme mesure et comme « dénominateur commun de comparaison », la conception libérale de l'égalité de

traitement devient l'objet de critiques qui soulignent les différences entre les femmes et les hommes. Pour les courants de la différence sexuelle, qui perçoivent entre les hommes et les femmes une différence ontologique que la modernité occidentale aurait réprimée ou refoulée, l'égalité des sexes constitue une notion et une politique patriarcale visant à « homologuer » les femmes au principe et à la logique du masculin (Irigaray, 1989 ; Cavarero, 1990). Mais le principe libéral d'égalité est aussi contesté par celles qui analysent la « différence » en termes de domination : ignorant les différentes situations dans lesquelles la domination de sexe situe les hommes et les femmes, le traitement égal tend à perpétuer, voire renforcer la position des femmes comme dominées. Ce qui amène souvent à opposer à la notion d'égalité celle d'équité ou de justice qui exige de traiter de la même manière ceux qui sont semblables et de manière différente ceux qui ne le sont pas. L'équité est cependant semée d'ambiguïtés autant, sinon plus, que la notion d'égalité. La justice à laquelle elle se réfère est une *justice naturelle*, dépendant d'une interprétation « de ce qui est naturellement dû à chacun ». D'Aristote à Leibniz, en passant par la pensée médiévale, sa connotation qualitative, « traiter chacun dans sa spécificité », renvoie à la justice distributive d'un monde hiérarchique : l'équité vise certes le « bonheur », mais un bonheur qui, comme le soulignait Leibniz, correspond au lot qui est échu à chacun des mortels (au lot du maître ou de l'esclave, de l'entrepreneur ou de l'ouvrier). Contrairement à l'égalité qui, malgré sa composante quantitative, inclut dans son champ conceptuel l'utopie d'une abolition des hiérarchies, l'équité s'oriente vers l'amélioration plutôt que la transformation du *statu quo* : elle tend à privilégier la satisfaction des besoins des femmes tels qu'ils émergent de leur position de dominées – dans la division sexuée du travail, la dépendance.

Reconceptualisation de la polarité identité/différence

Les débats théoriques et politiques développés, au cours des trois dernières décennies, sur les stratégies les plus propices pour contrer l'inégalité ont contribué à rendre visible la domination de sexe ; dans le même temps, ils ont fait apparaître les impasses de la polarité identité/différence dans laquelle a été piégé le principe d'égalité. Les oppositions traitement égal / traitement diffé-

rencié, égalité/équité font partie du problème qu'elles sont censées résoudre dans la mesure où elles prennent pour argent comptant la validité des catégories et des concepts dont les pré-supposés implicites et les significations dominantes se sont développés comme des armes au service de rapports sociaux antagoniques. La persistance de l'inégalité, malgré les politiques sociales de non-discrimination et d'inclusion, sa capacité de revêtir des formes nouvelles et inédites, orientent la réflexion féministe vers le réexamen critique des catégories et des outils conceptuels par lesquels on comprend l'inégalité des sexes.

Pour prendre l'exemple de l'égalité professionnelle, les pré-supposés implicites des politiques sociales conçoivent, en règle générale, la discrimination et l'exclusion comme des phénomènes qui se superposent à la structure du travail opérant comme des « effets de barrage » qu'il s'agit de lever par des lois antidiscriminatoires (salaire égal, *comparable worth*) ou par des mesures qui font promouvoir l'égalité des chances (« actions positives », recrutement préférentiel, valorisation des qualifications féminines) et favorisent la participation des femmes au travail salarié et la déségrégation des filières et des qualifications valorisées. Or, si, comme l'indiquent les processus de féminisation/dévalorisation et la recomposition des hiérarchies au travail, la discrimination de sexe n'opère pas simplement comme effet de barrage, mais comme principe organisateur de la société (en l'occurrence, du travail salarié et domestique), il s'agit d'une même logique sexuée qui construit de manière interdépendante les métiers des hommes comme qualifiés et ceux des femmes comme sous-qualifiés. Une telle analyse n'invalide pas l'importance stratégique des politiques d'égalité ; elle implique d'infléchir leur orientation, en repensant les mesures de non-discrimination non seulement dans une perspective d'égalité des sexes, mais en même temps dans une perspective de transformation des institutions et des structures productrices de la hiérarchie de sexe.

Dans cette perspective, l'opposition égalité-différence perd sa pertinence : il s'agit de reconceptualiser ces deux notions ; il ne s'agit plus de savoir si l'on devrait adapter les femmes à un modèle « masculin » de travail ou s'il faudrait mettre en place pour elles un modèle « féminin » adapté à « leurs besoins ». Ces deux modèles font partie d'une même conception du travail qui

présuppose l'existence d'un travailleur sans attaches ni contraintes domestiques, propriétaire de sa force et de son temps de travail qu'il *est censé* vendre « librement », parce qu'il *est censé* disposer de la force et du temps de travail d'une femme. Inscrire les politiques d'égalité dans la perspective de l'érosion de ce modèle revêt une importance d'autant plus stratégique que celui-ci définit également l'accès différencié des femmes aux droits sociaux et, par là même, à l'exercice effectif de la citoyenneté. La division entre *ayants droit* et *assistés* qu'implique cette définition du travailleur condamne la grande majorité des femmes à choisir entre la dépendance des hommes et la dépendance de l'État. C'est pour casser les automatismes d'une telle logique que des théoriciennes féministes comme Carole Pateman proposent de dissocier les droits sociaux du travail, en réinventant un dénominateur commun qui, tout en répondant aux besoins des hommes et des femmes ici et maintenant, favorise l'autonomie des femmes, leur permettant de définir elles-mêmes leurs besoins.

L'intégration des stratégies d'égalité dans une perspective de transformation réaffirme la dimension *déclarative* de l'égalité, comme projet à accomplir. L'égalité n'est plus un principe formel, mais un moyen concret pour garantir à chacun, chacune, la possibilité de faire tout ce qui est en sa puissance : « ce qui est dû à chacun » devient enjeu politique, enjeu d'un combat pour l'autodéfinition des besoins et des volontés. L'égalité garantit tout à la fois : a) le droit des femmes d'être des personnes « comme toutes les autres » par l'interdiction de toute discrimination qui les constitue comme groupe « à part » ; b) la possibilité pour les femmes d'être reconnues et admises « telles qu'elles sont », c'est-à-dire dans leurs différences avec les hommes. Enfin et surtout, le droit de chaque femme d'exprimer les particularités, qui font d'elle « un individu différent de tous les autres (femmes et hommes) », l'accès à la dignité de l'individu, et de sa contribution unique et irremplaçable à la vie en commun.

→ Citoyenneté – Différence des sexes (théories de la) – Domination – Éducation et socialisation – Mixité – Mouvements féministes – Universalisme et particularisme

► Bock Gisela, James Susan (eds), *Beyond Equality and Difference : Citizenship, Feminist Politics and Female Subjectivity*, London-New York, Routledge, 1992, 210 p. — Cavarero Adriana, Il modello democratico nell'orizzonte della differenza sessuale, *Democrazia e diritto*, 2/1990, 238 p. — Collin Françoise, Le sujet

et l'auteur ou lire « l'autre femme », *Cahiers du CEDREF*, 1990, n° 2, p. 9-20. — Delphy Christine, Égalité, équivalence et équité : la position de l'État français au regard du droit international, *Nouvelles questions féministes*, 1995, vol. 16, n° 1, p. 5-58. — Irigaray Luce, *Le temps de la différence*, Paris, Librairie générale française « Le Livre de poche », 1989, 123 p. — Pateman Carole, *The Sexual Contract*, Stanford University Press, 1988, 264 p.

Eleni VARIKAS

ETHNICITÉ ET NATION

Depuis une vingtaine d'années, des chercheuses, féministes pour la plupart, ont infléchi les débats sur l'ethnicité, la nation et le sexe-genre. Un double objectif se dégage de leurs travaux : 1) examiner la manière dont s'entrecroisent et s'articulent le genre, l'ethnicité, la nation ainsi que la « race » ; 2) appréhender le rapport spécifique des femmes au groupe ethnique et à la nation. Or ces débats sont indissociables de la définition même de ces concepts.

Ethnicité

Le concept d'ethnicité est récent. Il remonte à 1942, lorsque les Américains Lloyd Warner et Paul Lunt l'utilisent dans leurs célèbres travaux sur Yankee City (1941 et 1942). L'ethnicité est ici une caractéristique qui, à l'instar de l'âge, du sexe et de la religion, modifie le système social tout en étant en retour modifiée par ce dernier. À côté de cette définition, qui est inclusive, on retrouve une conception plus restreinte du terme, car, pour plusieurs auteurs, le groupe dominant ne constitue pas à proprement parler un groupe ethnique. En effet, le nom grec *ethnikos* renvoie étymologiquement aux gentils, aux infidèles, donc aux autres. Ce n'est qu'aux XVIII^e et XIX^e siècles que réapparaît le terme ethnique pour désigner une spécificité liée à la « race » ou à la nation (Sollors, 1986).

Si, dans les pays colonisateurs tels que la France et l'Angleterre, les scientifiques se sont gardés d'aborder un objet qui fut trop longtemps racialisé (on se souviendra que le terme « ethnique » dans le discours colonial renvoie à l'idée de race), l'étude des

relations ethniques connaît en Amérique du Nord un essor considérable dès le début du XX^e siècle. Aux approches primordialistes et souvent essentialistes axées sur la description de traits culturels statiques et figés ont succédé depuis la fin des années 1960 des analyses davantage centrées sur l'aspect relationnel. Ces dernières envisagent l'ethnicité comme l'expression d'intérêts communs ou le reflet d'antagonismes économiques, ou encore comme système culturel ou forme d'interaction sociale (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995).

Dorénavant, l'ethnicité est conçue comme fluide et construite à l'intérieur de relations inégalitaires ; c'est un rapport social qui possède une face externe, le rapport à autrui, et une face interne, le rapport à une histoire et à une origine communes (Juteau, 1999). Les liens qui rassemblent les membres d'un groupe ethnique servent à fonder la communauté nationale, laquelle se caractérise par la présence d'un État ou d'un projet visant à son établissement.

Nation

Le concept de nation fait lui aussi, et depuis fort longtemps, l'objet de multiples controverses théoriques et politiques. Si les querelles opposant divers penseurs d'orientation marxiste tels Otto Bauer et Karl Kautsky appartiennent à un autre siècle, la définition de la nation demeure contestée. Tandis que perdurent les débats entre marxistes et non-marxistes, la nation, selon les auteurs, suppose des acceptions différentes : soit réalité subjective ou objective ; soit forme idéologique ou forme politique moderne ; communauté de destin, communauté imaginaire ou communauté imaginée (Anderson, 1991).

Les travaux les plus récents récusent également toute définition substantialiste qui fait de la nation une entité réelle. Ils rejettent tant l'approche essentialiste fondée sur la croyance en l'existence déterminante des racines et des origines que les nouvelles conceptions modernistes et constructivistes axées sur l'industrialisation, la modernisation, le développement inégal, la croissance des réseaux de communication et de transport ou tout autre facteur intégratif de l'État moderne, engendrant la nation. Il faudrait plutôt, selon Rogers Brubaker (1996), se pencher sur la nation comme catégorie cognitive et sociopolitique (*nation-*

par une communauté scientifique donnée par ceux – à l'intérieur et à l'extérieur de la science – qui utilisent ces savoirs et ces pratiques. Les « connaissances situées » pourront favoriser le développement d'un regard réflexif, critique, dubitatif et ironique sur la science et donc, en dernière analyse, contribuer à rendre la science – souvent définie comme le scepticisme organisé – encore plus scientifique. Elles pourront aussi, selon Haraway, favoriser le développement d'une définition plus riche de l'objectivité et de l'universalité, qui inclut la passion, la critique, la contestation, la solidarité et la responsabilité.

Vers une nouvelle étude des pratiques scientifiques

Enfin, certaines chercheuses ont focalisé leur attention sur différents mécanismes ayant permis l'exclusion des femmes de l'entreprise scientifique, qu'il s'agisse de barrières formelles, ou plus récemment du rôle de l'image sexuée – mâle – de la science, de l'orientation préférentielle des filles vers des études littéraires, ou des difficultés pratiques rencontrées par les femmes chercheuses éloignées des positions d'autorité (Le Dœuff, 1998). D'autres se sont intéressées aux femmes – souvent inconnues et négligées – qui ont apporté des contributions importantes aux connaissances scientifiques, et ce depuis des siècles, aux « épouses dévouées », aux « techniciennes habiles », aux « collectionneuses zélées », et autres « collaboratrices anonymes » dont les noms ont disparu de l'histoire officielle de la science. Les efforts visant la restitution des contributions de telles collaboratrices invisibles et la mise en valeur de la continuité de l'intérêt des femmes pour les sciences peuvent paraître comme une entreprise très différente de celles qui interrogent l'objectivité, la rationalité et l'universalité des sciences. Il s'agit cependant de deux volets inséparables du même problème. Pour Susan Leigh Star (1992) et Ludmilla Jordanova (1993), la prise en considération du travail accompli de la science par des techniciens, des préparateurs, des amateurs, généralement considéré comme en marge de la science, est importante non seulement pour rendre justice à la contribution concrète des individus qui l'ont exécuté, mais aussi pour changer notre vision de la science. L'histoire de la science est d'habitude présentée comme une succession de travaux de « grands hommes » – et de quelques femmes triées sur le volet –

ayant fait des « découvertes » importantes. Inclure dans cette histoire le travail occulté de très nombreux individus qui ont, littéralement, « fait la science », peut modifier notre perception de la nature de l'entreprise scientifique et déstabiliser l'image de la recherche scientifique comme étant une activité « pure » et désincarnée, planant au-dessus du vacarme et du désordre du monde réel. De ce fait, elle peut favoriser le développement des connaissances et des pratiques scientifiques plus solidement ancrées dans la société et mieux engagées dans la Cité.

→ *Différence des sexes (théories de la) – Féminité, masculinité, virilité – Langage scientifique (sexuation du) – Techniques et genre – Universalisme et particularisme*

► Fox Keller Evelyn, *Gender and Science : An Update*, in Evelyn Fox Keller, *Secrets of Life, Secrets of Death. Essays on Language, Gender and Science*, New York and London, Routledge, 1992, p. 15-36. — Haraway Donna, *Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective*, *Feminists Studies*, 1988, 14 (3), p. 575-599. — Haraway Donna, *Modest Witness : Feminist Diffractions in Science Studies*, in Peter Galison, David J. Stump (eds), *The Disunity of Science : Boundaries, Contexts and Power*, Stanford, Stanford University Press, 1996, p. 428-525. — Harding Sandra, *Rethinking Standpoint Epistemology : What is « Strong Objectivity »*, in Evelyn Fox Keller, Helen Longino (eds), *Feminism and Science*, Oxford University Press, 1996, p. 235-248. — Jordanova Ludmilla, *Gender and the Historiography of Science*, *British Journal of the History of Science*, 1993, n° 26, p. 469-483. — Kerr Anne, Faulkner Wendy, *On Seeing Brockenspectres : Sex and Gender in Twentieth Century Science*, in John Krige, Dominique Pestre, *Science in the Twentieth Century*, London, Harwood, 1997, p. 43-60.

Ilana LÖWY

SEXE ET GENRE

Différenciation biologique, différenciation sociale

On oppose généralement le sexe comme ce qui relève du biologique et le genre (*gender* en anglais) comme ce qui relève du social. En biologie, la différenciation est l'acquisition de propriétés *fonctionnelles* différentes par des cellules semblables. La différence est le résultat d'une différenciation. L'étude des sociétés animales, dont celle de nos cousins les autres primates, révèle

une extrême variété (allant du plus grand contraste à la quasi-similitude) dans la « différence » – l'asymétrie entre femelles et mâles – des caractères sexuels secondaires et des comportements assurant la reproduction, l'élevage des petits et l'acquisition de la nourriture (cf. par ex. Hrdy, 1981).

L'humanité fait partie des espèces à reproduction sexuée, elle a donc deux « sexes » anatomo-physiologiques qui ont pour seule fonction sa perpétuation physique : la production de nouveaux individus. Toutefois, sa caractéristique, déjà décelable chez les primates supérieurs, est la perte de l'œstrus (coïncidence chez les femelles animales entre excitation sexuelle et période féconde). D'où, pour les femmes, la possibilité de désir et de coït hors risque de grossesse, mais aussi de grossesse hors désir sexuel (le viol, acte social, semble le propre de l'homme).

Les sociétés humaines, avec une remarquable monotonie, *sur-déterminent* la différenciation biologique en assignant aux deux sexes des fonctions différentes (divisées, séparées et généralement hiérarchisées) dans le corps social *en son entier*. Elles leur appliquent une « grammaire » : un genre (un type) « féminin » est imposé culturellement à la femelle pour en faire une femme sociale, et un genre « masculin » au mâle pour en faire un homme social. Le genre s'exerce matériellement dans deux champs fondamentaux : 1) la division sociosexuée du travail et des moyens de production ; 2) l'organisation sociale du travail de procréation, où les *capacités* reproductives des femmes sont transformées et le plus souvent exacerbées par diverses interventions sociales (Tabet, 1985/1998). Les autres aspects du genre – différenciation du vêtement, des comportements et attitudes physiques et psychologiques, inégalité d'accès aux ressources matérielles (Tabet, 1979/1998) et mentales (Mathieu, 1985b/1991a), etc. – sont des marques ou des conséquences de cette différenciation sociale de base.

Ainsi, l'extension à la quasi-totalité de l'expérience humaine de ce qui n'est qu'une différenciation fonctionnelle dans un domaine amène la majorité des êtres humains à penser en termes de *différence* des sexes, comme *division ontologique irréductible* où *sexe et genre coïncident*, chaque sexe-genre étant exclusif de l'autre. Mais la grammaire du genre, idéale et factuelle, outre-passe parfois l'« évidence » biologique de la bicatégorisation

— elle-même d'ailleurs problématique, comme en témoignent la complexité même des mécanismes de la détermination du sexe (Peyre et Wiels, 1997) et les états intersexuels. Certaines sociétés autres qu'occidentales modernes et certains phénomènes marginaux de nos sociétés montrent que ni les définitions du sexe et du genre ni les frontières entre sexes et/ou entre genres ne sont aussi claires.

Autres sexes et autres genres

Le concept de sexe semble bien universel. Héritier (1996, 19 sq.) voit même dans la différence anatomique des sexes un « butoir ultime de la pensée » fondant l'opposition identique/différent à l'origine des systèmes conceptuels binaires. Pourtant les théories sur l'origine de sa bipartition, sur sa fonction dans la procréation, ou sur le sexe « réel » d'un bébé sont fort diverses, depuis avant Aristote jusqu'aux biologistes modernes, et d'un bout à l'autre de la planète. Selon les sociétés, ou bien il y a toujours eu deux sexes (ordre divin ou ordre naturel), ou d'abord un seul (mais, significativement, déjà sexué, ou androgyne — ce qui revient au même), ou deux êtres de même sexe. Pour la procréation, ou bien c'est seulement l'homme, ou seulement la femme, ou la femme avec l'aide d'un esprit, qui contribue à la conception de l'enfant ; parfois, le père est tout autant nécessaire que la mère pour continuer à produire biologiquement l'enfant après la naissance, etc. Et parfois l'enfant a changé de sexe lors de l'accouchement ou n'appartient pas à son sexe apparent... Toutefois, malgré la diversité des représentations du sexe et de la sexualité, les sociétés instaurent concrètement (à travers rites, règles de mariage et prescriptions diverses) une différence des sexes et leur « complémentarité », très généralement hiérarchique (Mathieu, 1991b).

Dans la majorité des sociétés, la bipartition du genre doit se calquer sur la bipartition du sexe qui elle-même se réalise sous forme normale et normée dans l'hétérosexualité. Le genre « traduit » le sexe. Il doit y avoir *adéquation* entre genre et sexe, avec priorité au sexe. D'où, pour les transsexuels modernes, la nécessité de changer de sexe pour être en conformité avec le genre ressenti : celui du sexe opposé. Ou, chez les Inuit, celle d'habiller et d'élever un bébé-fille en garçon (transvestisme) si la

personne qui s'est réincarnée en elle était de sexe masculin (et inversement), ce qui crée une sorte de « troisième sexe », du moins jusqu'au mariage hétérosexuel où l'enfant revient à son sexe/genre « biologique ».

Mais une deuxième manière de concevoir le rapport entre sexe et genre est d'entériner leur divergence éventuelle, en donnant priorité au genre, c'est-à-dire à la bipartition sociale des fonctions et des attitudes. Le genre peut être un symbole du sexe, et inversement. C'est une logique pragmatique, plus « hétéro-sociale » qu'hétéro-sexuelle, qui admet une certaine flexibilité dans les comportements, y compris sexuels. Ainsi les travestis modernes (méprisés) ou les berdaches amérindiens (individus passant officiellement au genre opposé) ne veulent-ils pas changer de sexe, mais marquer leur préférence pour l'autre genre. Les cas africains de mariages institutionnels entre hommes ou entre femmes, où les normes du genre (prérogatives du « mari » et services de l'« épouse ») étaient respectées, attestent que le mariage ne se définit pas principalement par la fonction reproductive – comme l'avait bien vu Lévi-Strauss (1956) – mais assure par contre un ensemble de droits du sexe/genre « homme » sur le sexe/genre « femme ».

Différentes analyses du rapport entre sexe et genre

Malgré quelques ouvrages d'auteurs importants comme Friedrich Engels (1884), Margaret Mead (1935 ; 1948), Virginia Woolf (1929 ; 1938) ou Simone de Beauvoir (1949), la question de la construction sociale des différences entre les sexes est restée marginale dans les sciences humaines – et le demeure, comme en témoignent l'invisibilité ou le mépris qui frappent encore les études féministes dans le monde académique, et davantage en France que dans les autres pays occidentaux. Avant la résurgence des mouvements féministes à la fin des années 1960, l'histoire s'intéressait éventuellement à quelques femmes de pouvoir et/ou célèbres ; la psychologie et la psychanalyse, aux « différences entre les sexes » à la lisière entre biologie et socialisation (débat *nature/nurture*) ; la psychosociologie et la sociologie, aux « rôles de sexe » attendus ou prescrits (ce qui était un progrès). L'ethnologie constatait la « complémentarité des sexes » et s'interrogeait parfois sur ses fondements (débat *nature/culture*).

Notons qu'au début des études féministes, aux États-Unis comme ailleurs, on ne parlait pas de « genre » mais des *femmes* : de leur invisibilisation par une société et une science androcentrées, de leur oppression/exploitation par les *hommes* et des conditions de leur libération. « En tant que femmes », nous pensions et revendiquions. Mais qu'est-ce qu'une femme ?... Les débats entre tendances dans les mouvements « de femmes » révèlent diverses conceptions sous-jacentes du *rapport entre sexe et genre* dont certaines ne diffèrent pas tellement des deux conceptions évoquées précédemment. Une tendance française, inspirée d'une certaine psychanalyse, peut se rattacher au premier mode de pensée, fixé sur le sexe : la femme et l'homme sont différents ; le problème est que notre société n'a pas permis à la femme d'« advenir » psychologiquement et socialement dans sa spécificité. Mais les options les plus courantes se situent dans le deuxième mode de pensée, laissant jeu à l'ambiguïté entre sexe et genre : elles s'attaquent aux *modalités* de la construction du genre, conçu comme élaboration culturelle de la différence sexuelle, en analysant et dénonçant les inégalités entre les sexes, afin de réaménager équitablement les contenus des deux genres. Enfin, un troisième mode de conceptualisation du rapport entre sexe et genre (exposé en France par le collectif de la revue *Questions féministes*, 1977/1980) considère que les sexes ne sont pas de simples catégories biosociales, mais des classes (au sens marxien) constituées par et dans le rapport de pouvoir des hommes sur les femmes, qui est *l'axe même* de la définition du genre (et de sa prééminence sur le sexe – cf. Delphy, 1991b) : le genre *construit* le sexe. Les tendances lesbiennes politiques proches de ce courant envisagent l'hétérosexualité non comme un comportement sexuel parmi d'autres, mais comme le système fondateur de la définition des « femmes » par une relation obligatoire de dépendance aux hommes. Si Simone de Beauvoir avait dit : « On ne naît pas femme, on le devient », Monique Wittig (1980) ajoutait : « [...] “femme” n'a de sens que dans les systèmes de pensée et les systèmes économiques hétérosexuels. Les lesbiennes ne sont pas des femmes. »

Les critiques féministes des sciences s'attaquèrent, entre autres, à la naturalisation de la catégorie « femme ». Face à l'amalgame bio-physio-psychologique qui la définissait et à l'occultation des

rapports de pouvoir qui la constituent, il était nécessaire d'introduire des analyses, et donc des termes, montrant clairement le fonctionnement social de la catégorisation par sexe. D'où, en France, les notions de « sexe social » (Mathieu, 1971/1991a) ; de « sexage » (Guillaumin, 1978/1992) pour désigner, en référence à certaines formes d'esclavage et de servage, un système d'appropriation des femmes (« sexisme », plus restreint, référerait plutôt à des attitudes) ; et l'expression, rapidement généralisée dans les pays francophones, de « rapports sociaux de sexe » correspondant à l'anglais *gender relations* (rapports de genre). Aux États-Unis, le terme *gender*, jusqu'alors parfois utilisé dans des études psychologiques sur l'identité personnelle (par exemple, les travaux de John Money, et de Stoller, 1968), prit une acception sociologique (par exemple, Oakley, 1972). Et l'anthropologue Gayle Rubin (1975/1999) proposa l'expression *sex/gender systems* pour souligner l'interdépendance systémique entre les régimes matrimoniaux qui oppriment les femmes (où elles n'ont pas, sur elles-mêmes, les autres femmes et les hommes, les « droits » – privilège de genre – que ces derniers ont sur elles et leur sexualité) et des processus économiques et politiques globaux.

Dérives de la notion de genre

Depuis les années 1980, on note une tendance dans les écrits, féministes ou non, en anglais (et plus récemment en français) à l'utilisation exclusive du terme « genre ». Cela présente plusieurs problèmes :

1 / Le terme isolé de « genre » tend à masquer que le « sexe » (la définition idéologique-pratique qui en est donnée) fonctionne effectivement comme paramètre dans la variabilité des rapports sociaux concrets et des élaborations symboliques. Quels que soient les modes d'articulation entre sexe et genre, on décèle constamment un fonctionnement asymétrique du genre (et de ses transgressions) en fonction du sexe. Sans doute y a-t-il des genres « homme-femme », mais au bas et à la base de l'échelle du genre il y a bien des femelles : sexe social « femme » (Mathieu, 1989/1991a). Comme pour le remplacement du terme « race » par « ethnie », laisser le sexe hors champ du genre risque de lui conserver le statut de réel incontournable. (Et celui de réel immuable, en oubliant que la « biologie » – et notamment la

physiologie de la fécondité – est largement dépendante de l'environnement social.)

2 / Certes, les analyses féministes démontrent que le fonctionnement du genre, y compris dans les structures sociocognitives (Hurtig et Pichevin, 1991), est hiérarchique. Mais le terme continue d'être ressenti par la plupart des gens comme une bica-tégorisation *anodine*. Parler de *gender studies* fait alors nettement moins trivial (ou « particulariste ») que *women's studies* ou *gay and lesbian studies*, et semble plus tranquille (ou « objectif ») que *feminist studies*. Ce qui permet de poursuivre des études sur les aspects symboliques et idéologiques du masculin et du féminin sans référence à l'oppression du sexe féminin.

3 / On constate que nombre d'écrits en anglais, y compris féministes, utilisent *gender* en divers sens, et notamment comme euphémisme pour *sex* (ce qui ajoute encore à la confusion fréquente entre *sex* et *sexuality*). Selon Brigitte Lhomond (1997), l'abandon de toute distinction entre sexe et genre entraîne le risque de naturaliser le genre.

À partir des années 1990, se manifeste aux États-Unis une nouvelle dérive du genre, mise en actes dans certains spectacles de la chanteuse Madonna, et promue par les activistes et certains universitaires sous le nom de mouvement et théorie *queer*. (*Queer* : bizarre, louche, insulte désignant les homosexuels, revendiquée ici pour affirmer et rassembler tous les comportements différant de l'hétérosexualité normative : homosexuels, lesbiennes, transsexuels, travestis, bisexuels, etc.) Inspirés d'une forme de postmodernisme et reprochant aux précédents mouvements féministes, lesbiens et gays de s'être centrés sur les questions d'identités collectives constituées, les *queer* estiment les catégories d'opposition binaire (hommes/femmes, homos/hétéros) dépassées, voire « essentialistes » (alors que nous avons montré qu'elles sont *construites* par l'oppression !). Il s'agit alors de dépasser le genre (*transgendering*) en brouillant, dérangeant, « troublant » (Butler, 1990) les catégories de sexe et de sexualité. On s'intéresse au(x) genre(s) en tant que « représentation » quasi théâtrale (*performance*) où chaque individu pourrait jouer à sa guise (cf. les articles critiques de F. Collin, 1994 ; Charest, 1994 ; Mathieu, 1994). Les aspects symboliques, discursifs et parodiques du genre sont privilégiés au détriment de la réalité matérielle et

historique des oppressions subies par les femmes, et cette tendance rencontre de vives oppositions chez certaines lesbiennes et féministes, notamment les féministes « de couleur » aux États-Unis et celles du Tiers Monde.

Trois débats autour des catégories de genre et de sexe

L'actualité sociale, tant conceptuelle que juridique, des catégories de sexe et de genre est la plus manifeste, dans les pays riches, à travers trois débats :

1 / La « féminisation » du langage. Dans la plupart des langues européennes, à des degrés divers, le genre grammatical est hiérarchique : le masculin représente le général et au pluriel englobe le féminin. La contestation féministe de l'occultation du sexe/genre « femme » a donné lieu très tôt, dans des romans, essais, affiches et aujourd'hui fanzines, à diverses créations : mettre tous les mots au féminin (rare, mais choc !), ou prendre un féminin pluriel accentué typographiquement pour désigner un ensemble mixte (*StudentInnen, les étudiantEs*), ou éviter au maximum les termes permettant d'identifier le sexe, ou trouver un terme « neutre » et universalisant – par exemple, le « on » (Wittig, 1985/1992) – ou en anglais remplacer *chairman* par *chairperson*, etc. Au Québec, l'Office de la langue française a édicté il y a vingt ans des recommandations féminisant ou bisexuant des termes : par exemple, une *professeure*, les *étudiant-e-s*. (Sur les aléas de la Commission de féminisation des noms de métiers en France, cf. Houdebine-Gravaud, 1999.) Mais que sous-tend la « féminisation » ? Claire Michard (1999) révèle que les signifiants masculin / féminin portent non pas des signifiés symétriques : humain mâle/humain femelle – comme le prétend la linguistique classique parlant de « genre naturel » ou genre « vrai » –, mais ceux de : humain/*femelle*. On peut alors se demander si une sur-sexua(lisa)tion du langage ne bloquera pas toute possibilité d'évolution vers une abolition du genre.

2 / La « parité » entre femmes et hommes dans la représentation politique est à l'ordre du jour en Europe, et certains pays y sont presque parvenus. Les possibilités et surtout les modalités de cette parité sont étroitement dépendantes des traditions politiques. En France, de vifs débats opposent les féministes. Pour toutes, c'est bien le *sexe/genre* « femmes » qui est minorisé ; mais,

pour les unes, il faut donc constituer le « sexe » comme catégorie légale de la représentation politique, tandis que d'autres craignent que cela n'entérine l'idée, déjà trop ancrée, d'une nature différente des femmes et des hommes, d'une spécificité sexuée des valeurs, de la pensée et de l'action – alors que la minorisation des femmes est une question de « genre ».

3 / Des mouvements sociaux tentent depuis peu de contester la prééminence de la *différence des sexes* dans un domaine qui semblait pourtant sa chasse gardée : la famille, et notamment la question centrale de la filiation et de la « parentalité ». On constate que la famille actuelle n'est plus (à supposer qu'elle l'ait jamais été) constituée de la triade officielle père-mère-enfant(s) : témoins, les familles dites monoparentales (dans la réalité statistique, la mère comme seule présence parentale après abandon, divorce ou viol), les familles reconstituées, les familles d'adoption, les femmes recourant aux procréations artificielles, les lesbiennes et les hommes gays qui sont aussi parents biologiques et/ou désirent adopter. Ceux-ci demandent actuellement l'intégration officielle des « homoparentalités » parmi ces situations plurielles où rien n'empêcherait les enfants d'avoir plus de deux parents, biologiques ou sociaux – ce qui ne fait jamais que rejoindre les multiples formes de la « famille » connues de l'ethnologie.

En lien direct avec ces revendications, sont posées des demandes de légalisation des unions de vie entre personnes de même sexe, sous forme de véritable mariage civil ou religieux dans certains pays, ou sous d'autres formes, tel en France le PACS (Pacte civil de solidarité). La partie des mouvements homosexuels qui revendique cette légalisation estime lutter contre une discrimination qui n'accorde qu'aux hétérosexuels (mariés ou concubins) la reconnaissance sociale de leur union, avec les avantages de sécurité qu'elle entraîne. Une autre partie des mouvements homosexuels, lesbiens et féministes, rappelle que la famille est l'expression de l'« hétérosexisme » qu'ils avaient dénoncé, qu'elle entérine en outre la dépendance des plus faibles socialement, et qu'une autre solution serait la mise en place de droits liés non au couple mais à la personne individuelle.

→ *Différence des sexes (théories de la) – Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe – Domination – Éducation et socialisation – Féminité, masculinité, virilité – Famille – Langage scientifique (sexuation du) – Sexualité*

- Delphy Christine, Penser le genre : quels problèmes ?, in Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail, Hélène Rouch (éd.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, Éditions du CNRS, 1991b, p. 89-101. — Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes « Recherches », 1992, 241 p. [textes de 1977 à 1992]. — Herdt Gilbert (éd.), *Third Sex, Third Gender. Beyond Sexual Dimorphism in Culture and History*, New York, Zone Books, 1994, 614 p. — Héritier Françoise, *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, 332 p. [textes de 1978 à 1993]. — Hurtig Marie-Claude, Pichevin Marie-France (éd.), *La Différence des sexes. Questions de psychologie*, Paris, Tierce « Sciences », 1986, 356 p. — Mathieu Nicole-Claude, Identité sexuelle/sexuée/de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre, in Anne-Marie Daune-Richard, Marie-Claude Hurtig, Marie-France Pichevin (éd.), *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, Aix-en-Provence, Université de Provence « Petite collection CEFUP », 1989 [republié in N.-C. Mathieu, *L'Anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, 1991a]. — Rubin Gayle, *L'économie politique du sexe : Transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre*, *Cahiers du CEDREF*, 1999, n° 7, 82 p. [éd. orig. aux États-Unis, 1975]. — Tabet Paola, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan « Bibliothèque du féminisme », 1998, 206 p. [textes de 1979 et 1985].

Nicole-Claude MATHIEU

SEXUALITÉ

La sexualité humaine concerne les usages du corps, et en particulier – mais pas exclusivement – des organes génitaux afin d'obtenir un plaisir physique et mental, dont le point culminant est appelé, par certains, orgasme. On parle de conduites, de comportements, de rapports, de pratiques et d'actes sexuels.

D'une manière plus large, la sexualité peut être définie comme la construction sociale de ces usages, la mise en forme et en ordre de ces pratiques, qui détermine un ensemble de règles et de normes, variables selon les époques et les sociétés. Ces règles et ces normes interdisent un certain nombre d'actes sexuels et en prescrivent d'autres, et déterminent les personnes avec lesquelles ces actes peuvent, doivent ou ne doivent pas se faire. On ne peut envisager la sexualité sans se référer dans un premier temps à la « fabrique du sexe » (Laqueur, 1990-1992), c'est-à-dire aux diverses conceptions des sexes anatomo-physiologiques, de leurs fonctions respectives ainsi qu'aux interventions physiques sur les

organes génitaux – en particulier les mutilations sexuelles qui concernent quelque 130 millions de femmes actuellement. Ces conceptions participent à la construction, dans une société donnée, de ce qu'est et doit être le sexe de chaque individu – définition des mâles et des femelles humains – ainsi que du groupe social de sexe auquel chacun-e est assigné-e, avec des caractères et des fonctions auxquels toute personne doit se conformer – définition des hommes et des femmes. Les règles de l'alliance – c'est-à-dire : qui peut ou doit s'unir avec qui ? –, conjuguées avec l'institution de l'hétérosexualité et l'obligation de reproduction, sont les autres éléments qui organisent la sexualité. La fécondité est soumise, dans toute société, à un contrôle fort, par l'exposition au coït et la contrainte à la reproduction, d'une part – les femmes accomplissant le travail reproducteur –, par la limitation des naissances, prohibée ou imposée – contraception, avortement, infanticide –, d'autre part (Tabet, 1985).

Légiférer

Dans les sociétés occidentales modernes, la sexualité a fait l'objet d'un encadrement par l'Église, hégémonique jusqu'au XVIII^e siècle, à laquelle ont succédé, sans jamais la détrôner totalement, la médecine et le droit civil et pénal (Foucault, 1976). La loi détermine l'âge à partir duquel il est licite d'avoir des relations sexuelles (âge parfois différent selon le type de relation, homo- ou hétérosexuelle), de même que l'âge pour pouvoir se marier (généralement plus jeune pour les filles que pour les garçons). Le droit règle aussi les interdictions de mariage, selon le degré de parenté et l'appartenance de sexe. Le mariage est l'institution qui légitime et prescrit les rapports sexuels. Un certain nombre de conduites dérogent à cette norme, et leur condamnation – légale ou morale – varie dans le temps. On peut citer, par exemple, la masturbation – pratique sexuelle solitaire, fortement réprouvée jusqu'au milieu du XX^e siècle –, l'adultère – relations sexuelles hors du mariage, dont la pénalisation était plus forte pour les femmes –, la prostitution – rapports sexuels contre de l'argent où les prostituées, qui vendent et sont majoritairement des femmes, font l'objet d'un opprobre qui ne touche pas les clients, qui achètent et sont quasi exclusivement des hommes –, le viol et les violences sexuelles – dont les femmes, quel

moins mettre radicalement en cause les compromis antérieurs qui énonçaient, en termes de justice sociale, la garantie pour toute femme d'un accès à l'activité professionnelle. Ces politiques se veulent également une réponse à la crise de l'emploi et à une demande de plus en plus importante de prise en charge des soins aux personnes. Mais cette promotion des emplois, par les nouveaux statuts qu'elle propose aux employées (vers l'effacement du contrat de travail), aussi bien que par le niveau de rémunération qu'elle offre (répondre aux besoins aux moindres coûts), met en cause dans les faits la reconnaissance sociale qu'elle voudrait promouvoir pour ces emplois. La proportion importante de main-d'œuvre immigrée constatée dans ces secteurs témoigne de ce qu'il s'agit bien de tâches que l'on préfère laisser *aux autres*. L'emploi de salariés domestiques est un fait social de longue date, mais ce qui est nouveau, c'est le redéploiement de ces emplois impliquant l'émergence de relations d'employeur à employé entre les classes moyennes (les catégories intermédiaires de l'INSEE) et les classes populaires et le renforcement des polarisations de l'emploi féminin. Cette perspective souligne tout l'intérêt des analyses qui combinent rapport de sexe, de classe et de « race ».

→ *Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe – Éducation et socialisation – Famille – Mouvements féministes – Patriarcat – Politiques sociales et familiales – Public/privé – Techniques et genre – Travail (le concept de)*

► Chabaud-Rychter Danielle, Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Sonthonnax Françoise, *Espace et temps du travail domestique*, Paris, Librairie des Méridiens-Klincksieck « Réponses sociologiques », 1985, 156 p. — Chadeau Ann, Fouquet Annie, Peut-on mesurer le travail domestique ?, *Économie et statistique*, 1981, n° 136, p. 29-42. — Delphy Christine, *L'ennemi principal. 1. Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse « Nouvelles questions féministes », 1998, 293 p. [réédition d'articles publiés depuis 1970]. — Haicault Monique, La gestion ordinaire de la vie en deux, *Sociologie du travail*, 1984, n° 3, p. 268-277. — Lemel Yannick, Les activités domestiques : qui en fait le plus ?, *L'Année sociologique*, 1993, 3^e série, vol. 43, p. 235-252. — Vandelac Louise, Bêlisle Diane, Gauthier Anne, Pinard Yolande, *Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique*, Montréal, Éditions Saint-Martin « Femmes », 1985, 418 p.

Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL

UNIVERSALISME ET PARTICULARISME

Le binôme universalisme-particularisme appartient à une configuration politique moderne. Tandis que ses termes remontent à peine à la fin du XVI^e siècle, l'opposition elle-même est plus récente. Elle remonte aux révolutions de droit naturel, dont la Révolution française fournit le prototype. Ces révolutions se sont dressées contre des sociétés faites de particularités hiérarchiquement structurées, sans commun dénominateur, des sociétés fondées sur le principe de *libertés particulières* (privilèges) et de devoirs propres à chaque échelon de la hiérarchie sociale.

Introduisant l'humanité commune des individus comme une base de comparaison entre les diverses conditions particulières, ces révolutions ont fait du concept abstrait d'« homme » le fondement puissant de la prétention du particulier à participer de l'universel. Proclamé illégitime, le principe des libertés particulières fut remplacé par celui d'une « loi générale valable pour tous, connue de tous et élaborée par tous ». Expression de la volonté générale, puisqu'elle est élaborée par tous, la loi a un caractère universel parce qu'elle s'applique à tous. Son universalité est enfin garantie par son impersonnalité et par le caractère général des matières qu'elle traite.

L'universalisme comme rapport de force

Si le binôme universalisme-particularisme est impensable en dehors de cette distinction entre loi générale et privilège, il se développe plus particulièrement au cœur même du concept de citoyenneté et du pari qui le fonde : la capacité de l'être humain de subordonner son *intérêt particulier* à l'*intérêt général*.

Or, tandis que le concept abstrait d'humanité en général faisait son entrée triomphante comme horizon de l'universalité des droits, les « hommes » auxquels il s'agissait de l'appliquer étaient des individus concrets, historiquement situés, physiquement, culturellement et socialement différenciés qui, par leurs histoires et leur position dans les rapports sociaux, avaient des besoins et des intérêts différents, ainsi que des moyens différenciés de les exprimer. Sous l'emprise du rapport de force, l'*humanité* comme sujet et source de droits fut plus souvent conçue et interprétée

comme une norme dominante qui, confondant sa propre particularité avec l'universel, exclut des groupes entiers d'individus de l'universalité des droits. Plutôt qu'un processus toujours ouvert aux particularités qui le composent, l'universel eut tendance à s'identifier au plus fort, rejetant le faible du côté du particulier, voire du particularisme.

Le rapport problématique des femmes à l'universel a ici valeur paradigmatique. « Substrat d'une subordination sans fin sur le plan conceptuel, d'une soumission sans fin dans la réalité » (Adorno et Horkheimer, 1974), la position des femmes dans les systèmes politiques universalistes illustre le double processus conceptuel et sociopolitique qui marque la dynamique exclusive de l'universalisme moderne. L'exclusion des femmes remonte certes aux origines de la philosophie occidentale : les concepts à l'aide desquels Platon et Aristote représentaient le monde reflétaient déjà avec la même clarté « les lois de la physique, l'égalité des citoyens, et l'infériorité des femmes, des enfants et des esclaves » (*ibid.*). Mais l'intrusion du rapport de force dans la formation des catégories de la pensée se radicalise avec le positivisme scientifique et la prétendue « impartialité » du langage scientifique moderne qui « enlève à tout ce qui est sans pouvoir la possibilité de s'exprimer » (*ibid.*).

Privées de cette possibilité, les femmes sont appelées à se soumettre à une définition de l'universel à laquelle elles n'ont pas participé. Non seulement elles furent longtemps exclues du suffrage dit « universel » — un énoncé dont l'usage illustre mieux que tout autre la complicité entre exclusion politique et exclusion conceptuelle —, mais leur position dans la distinction moderne entre public et privé les a durablement identifiées à l'intérêt particulier, au particularisme de la famille. En effet, tandis que la citoyenneté démocratique suppose la *vertu civique* de l'homme, sa capacité à subordonner son intérêt particulier à l'*intérêt général*, la vertu féminine exige de faire passer l'intérêt de la famille avant tout autre.

Le particularisme comme déni de la pluralité

L'entendement politique établit ainsi entre privé et public un rapport de négation et de constitution réciproque, qui est en même temps un rapport antinomique entre individu et commu-

nauté, particularité et universalité. Elle fait peser un soupçon non seulement sur le particularisme des intérêts privés, mais sur la singularité irréductible de l'être humain, sur sa capacité d'exprimer, en termes généralisables, ses volontés, ses besoins. Menaçant l'unicité du corps politique, ceux-ci sont refoulés hors de ce qui est de l'ordre de l'intérêt général, dans le domaine privé, soustraits à la critique de l'autorité arbitraire. Préserver l'espace public de l'irruption des passions incontrôlables dont le désir sexuel fournit le prototype, contenir le « désordre des femmes » qui menace de division le « moi moral collectif » (Rousseau), ce sont des impératifs qui, de l'absolutisme à la démocratie, commandent également la séparation entre οἶκος (domaine familial) et πόλις (Cité, instances politiques).

Mais, comme l'a souligné la critique féministe d'Olympe de Gouges (1791) et de Mary Wollstonecraft (1790) à nos jours, cette distinction sexuée mine d'emblée la légitimité de l'intérêt général qui devient une unité métaphysique existant indépendamment de la volonté de chaque citoyen. La place aporétique des femmes, vouées à la fois à obéir à l'intérêt particulier du chef de famille et à faire aimer la vertu civique, illustre encore une fois les apories d'une tradition qui inscrit l'universalité dans un rapport antinomique avec non pas le particularisme, mais les particularités.

Aujourd'hui encore, le problème de l'universalisme et du particularisme surgit dès qu'il est question de revendications liées à la discrimination ou à la domination de sexe. L'intérêt général est tellement associé à une vision homogène et uniforme du « corps » politique que toute expression des particularités est aussitôt soupçonnée d'un particularisme menaçant le principe de l'universalité des droits qui fonde la sacro-sainte République. Opposé presque automatiquement aux revendications générales, l'énoncé revendications « spécifiques des femmes » suggère à lui seul cette difficulté historique de parler des inégalités qui frappent la moitié de la population, en termes universels, c'est-à-dire comme participant du principe de l'universalité des droits.

Parce que l'exclusion des femmes de l'universel est l'une des plus invisibles et non reconnues, les combats pour l'égalité de sexe, comme plus tard ceux du féminisme, se sont très tôt confrontés à l'imposture qui consistait à occulter, derrière la rhéto-

rique abstraite des droits de l'homme, les inégalités réelles qui fondent les systèmes universalistes modernes. La *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* d'Olympe de Gouges suggérait déjà, en 1791, que cette imposture ne peut être exposée qu'en nommant ces inégalités et celles qui en font les frais. D'où l'irruption paradoxale, dans les articles généraux et impersonnels de sa *Déclaration*, « des cas particuliers » qui spécifient les exigences concrètes d'une véritable universalité des droits : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme [...]. Toute citoyenne peut donc dire librement : "Je suis mère d'un enfant qui vous appartient" sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité. »

Parce qu'il y a des « préjugés barbares » qui pèsent exclusivement sur les femmes, parce que, comme le dira Flora Tristan dans l'*Union ouvrière* (1843), celles-ci sont traitées en « vraies parias », la même organisation politique et sociale affecte les deux sexes similairement et différemment : « mentionner les femmes » dans la *Déclaration des droits de l'homme*, proclamer « la liberté absolue de l'homme et de la femme » dans la *Charte de l'Union universelle des ouvriers et des ouvrières*, est la condition préalable pour assurer les exigences concrètes de l'universalité des droits.

L'universalité : horizon ou exigence d'une justice généralisable

Parce que *l'homme en général* n'existe nulle part, parce que les sujets des droits universels sont des êtres humains concrets, diversement situés dans la hiérarchie sociale et les rapports de pouvoir, le principe de l'universalité des droits ne peut se réaliser que s'il correspond à la diversité et à la pluralité des expériences de l'oppression et de l'injustice. Si, durant les deux derniers siècles, les femmes se sont si souvent battues, et se battent toujours, pour la reconnaissance de leur droit à la parole, c'est qu'en l'absence d'un tel droit garanti, par lequel on communique aux autres nos expériences, nos besoins et nos volontés, il est impossible de construire des règles communes généralisables, c'est-à-dire susceptibles de garantir des conditions concrètes de liberté et d'égalité à tous et à toutes.

La question de l'universalisme et du particularisme est ainsi inextricablement liée à celle de la démocratie, en ce sens que la définition des besoins pluriels, à partir desquels se construit la

portée universelle d'une revendication, d'un objectif, d'un combat, ne peut résulter ni des lois (de la nature, de l'économie, de la démographie, etc.), ni d'une quelconque vision, préalable, des intérêts « objectifs » d'un groupe social ; c'est une question de démocratie car elle exige cette action réciproque et souvent conflictuelle par laquelle on cherche l'intérêt général dans l'expression autonome, la confrontation et la reformulation des points de vue et des volontés de chacun. L'affirmation de demandes « particulières » constitue ainsi un moment nécessaire de la construction de tout objectif politique à visée universelle.

Un moment nécessaire mais non suffisant. Car, et c'est là le défi sérieux que l'universalisme lance au féminisme, le critère pour juger de l'universalisme et du particularisme d'une demande n'est ni le nombre de ceux et celles qui la portent, ni le nombre de ceux que celle-ci concerne, pas plus que son caractère particulier ; c'est sa capacité de se fonder sur un principe de justice généralisable qui nous permet de reformuler la revendication la plus « spécifique », la plus « particulière » sous la forme : *personne ne doit être traité(e) ainsi.*

→ Citoyenneté - Domination - Égalité - Langage scientifique (sexuation du) - Mouvements féministes - Public/privé

► Adorno Theodor W., Horkheimer Max, *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974, 281 p. — De Gouges Olympe, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791), in *Écrits politiques 1788-1791*, Paris, Côté-femmes, 1993, p. 204-215. — Rousseau Jean-Jacques, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Flammarion, 1966, 629 p. — Tristan Flora, *Union ouvrière*, Paris, Des femmes, [1843] 1986, 366 p. — Varikas Eleni, Pour avoir oublié les vertus de son sexe. Olympe de Gouges et la critique de l'universalisme abstrait, *Sciences politiques*, 1993, n° 4-5, p. 17-34. — Wollstonecraft Mary, Vindication of the Rights of Men [1790], in Janet Todd, Marilyn Butler (eds), *The Works of Mary Wollstonecraft*, London, William Pickering, 1989.

Eleni VARIKAS

VIOLENCES

Les violences exercées sur les femmes en raison de leur sexe sont multiformes. Elles englobent tous les actes qui, par la menace, la contrainte ou la force, leur infligent, dans la vie

Dictionnaire critique du féminisme

Avortement et contraception, citoyenneté, division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe, domination, famille, féminité-masculinité-virilité, harcèlement sexuel, histoire (sexuation de l'), maternité, migration, mixité, mondialisation, mouvements féministes, parité, patriarcat (théories du), précarisation sociale, prostitution, sexualité, transmissions intergénérationnelles, syndicats, travail domestique, violences.

« Le caractère que doit avoir un bon dictionnaire est de changer la façon commune de penser » : l'ambition de Diderot est reprise avec force par les auteurs de ce parcours historique et critique du féminisme. Cette volonté éditoriale s'exprime dans le choix typologique des entrées : des concepts nouveaux issus de la théorisation féministe, des champs d'intervention des luttes féministes, des notions transversales d'économie et de sociologie du travail.

Dictionnaire théorique et politique, pluriel et engagé, cet ouvrage se veut aussi un texte de conviction et d'explication.



www.puf.com

22416757 / 11 / 00

139 FF